

CHARTRE D'ENGAGEMENT ASSOCIATIVE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La Ville des Sables d'Olonne représentée par M. Yannick MOREAU, en sa qualité de Maire, par Mme Annie COMPARAT en sa qualité d'Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative, et par Mme Frédérique GUAY, en sa qualité de Conseillère municipale déléguée en charge des manifestations associatives,

et
L'Association A4S dont le siège social est situé, 3 impasse Le Titien 85180 LES SABLES D'OLONNE, représentée par Madame ARNAUD Geneviève en sa qualité de Vice-Présidente, dûment mandaté,

s'engagent à œuvrer ensemble dans une démarche de développement durable visant à améliorer la prise en compte de la préservation de l'environnement.

La présente charte définit les modalités de cet engagement mutuel et de ce travail en commun.

PREAMBULE :

Les 700 associations sablaises et les milliers de bénévoles qu'elles rassemblent sont le cœur battant de la vitalité et une part essentielle de ce qui fait la qualité de vie de notre belle cité balnéaire. Leur dynamisme est un élément central pour faire des Sables d'Olonne la ville rêvée à la mer que nous cherchons collectivement à bâtir.

A l'image de plusieurs initiatives portées par la ville des Sables d'Olonne comme le plan forêt 2050, c'est l'ensemble des domaines d'activité qui prennent place sur le territoire sablais qui doivent intégrer une meilleure appréhension, compréhension et protection de l'environnement remarquable dont nous avons la chance de bénéficier.

L'aspect naturel préservé de notre territoire est un atout majeur de notre ville, forte de ses 1181 hectares de forêt domaniale, ses 1400 hectares de marais et de ses 13 km de plage naturelle, autant de lieux exceptionnels qui abritent également une faune et une flore aussi précieuses que remarquables.

Plus qu'ailleurs, nous devons donc œuvrer de manière collégiale pour préserver du mieux possible notre environnement, ce socle de notre vie quotidienne et de notre avenir.

Parce que nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, mais que nous l'empruntons à nos enfants, il est de notre responsabilité commune de prendre soin de ce bien précieux qui nous est confié et que nous avons le devoir de passer aux générations futures dans les meilleures conditions possibles.

ARTICLE 2 – DES TRANSPORTS MIEUX PENSÉS POUR MOINS D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Se rendre à pied ou à vélo pour les entraînements, favoriser le covoiturage pour se rendre à ses activités, le transport est considéré comme le facteur principal de pollution, à la fois au niveau du fonctionnement général qu'au niveau d'événements organisés ponctuellement par une association.

Réduire ses déplacements et recourir aux nouvelles mobilités sont autant d'enjeux de santé publique et de qualité de vie.

Actions principales :

- Inciter les usagers à repenser leur mode de déplacement
- Privilégier les déplacements doux
- Inciter les adhérents aux moyens de transport collectif

ARTICLE 3 – LIMITER SA CONSOMMATION D'ÉNERGIES POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES DE LA PLANÈTE

Comme pour toute activité humaine, le fonctionnement quotidien d'une association, comme l'organisation d'un événement, a un impact direct sur les ressources énergétiques naturelles : consommation et pollution de l'eau, d'électricité, de carburants, émission de gaz à effet de serre, ...

L'enjeu est d'agir pour réduire au maximum cet impact.

Les actions principales :

- Mettre en place des actions d'économie d'énergie et sensibiliser le public
- Mettre en place des actions en faveur de la réduction de consommation en eau et sensibiliser le public

ARTICLE 4 – PASSER DE LA COMMUNICATION A L'ECO-COMMUNICATION

La communication génère rapidement une quantité importante de déchets si elle n'est pas méticuleusement étudiée en amont de l'organisation d'un événement.

De multiples événements sont organisés par le monde associatif et cela attire un nombre considérable de participants.

Il est donc indispensable aujourd'hui de réfléchir à de nouvelles stratégies de communication dans le but de réduire les impacts sur l'environnement.

L'ADEME (Agence de la transition écologique) décrit l'éco-communication comme suit :

« éco-communicer, c'est réduire les impacts sur l'environnement des métiers de la communication ; réduire la consommation de ressources naturelles, limiter l'usage de produits dangereux, produire moins de déchets.

La mise en œuvre de ces 4 thématiques doit permettre de faire évoluer nos comportements pour toujours mieux préserver notre cadre de vie.

Depuis 2019, les associations sportives sont d'ores et déjà invitées à faire un état des lieux de leurs actions en matière de développement durable à travers le dossier de demande de subvention déposé chaque année auprès de la Ville et/ou de l'Agglomération.

Celui-ci recense les opérations menées, ainsi que les indicateurs de suivi et de coûts associés, permettant à l'association de formaliser ses actions et à la collectivité de les appréhender.

La Ville des Sables d'Olonne s'attache également à accompagner les associations en matière de transports collectifs en mettant à disposition des minibus.

De plus, lors des événements sur le territoire des Sables d'Olonne, l'Agglomération met à disposition des bacs de collecte de déchets, aussi bien pour les emballages que les déchets ménagers, incitant ainsi les associations à trier.

Pour les associations sportives et nautiques, l'Office du Sport Sablais s'inscrit également dans la dynamique, en proposant son expertise aux clubs à travers la Commission Développement Durable, et en encourageant la mutualisation des moyens des associations.

L'objet de la présente charte est de proposer à toutes les catégories d'associations sablaises d'engager positivement et de manière constructive les bases d'une action durable en faveur de la préservation de notre environnement dans tous les domaines d'intervention qui sont les leurs.

Signataires de cette charte, la Ville des Sables d'Olonne et l'association mentionnée s'engagent à travailler ensemble dans la définition des thèmes sur lesquels elles souhaitent œuvrer pour l'amélioration de la prise en compte de la protection de l'environnement dans le cadre des activités de l'association.

Les quatre thématiques envisagées dans la présente charte sont les suivantes :

- la gestion des déchets,
- l'organisation des transports,
- la consommation des énergies,
- le développement de l'éco-communication.

Dans le cadre de sa mission de soutien à la vie associative, la Ville des Sables d'Olonne accompagnera l'association dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions visant à accomplir les objectifs qu'elles décideront de se fixer.

Les objectifs et les actions mentionnés ci-après sont des pistes non exhaustives qui pourront faire l'objet d'ajouts ultérieurs.

ARTICLE 1 – VERS UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS

La Ville des Sables d'Olonne souhaite inciter les associations à éviter en amont tous les déchets qui peuvent l'être. C'est avec l'engagement de tous que les associations peuvent réduire et mieux gérer leurs déchets par des gestes simples, et ainsi réduire la pollution environnementale.

Actions Principales :

- Instaurer le tri sélectif et le recyclage des déchets
- Mettre en place des outils de sensibilisation auprès de ses adhérents

Fait aux Sables d'Olonne en deux exemplaires originaux, le 20 février 2024

Pour la Ville des Sables
d'Olonne,

Pour le Maire et par délégation,
Frédérique GUAY



Conseillère Municipale déléguée
en charge des manifestations
associatives

Pour l'association
A4S

Mme ARNAUD Geneviève



Vice-Présidente